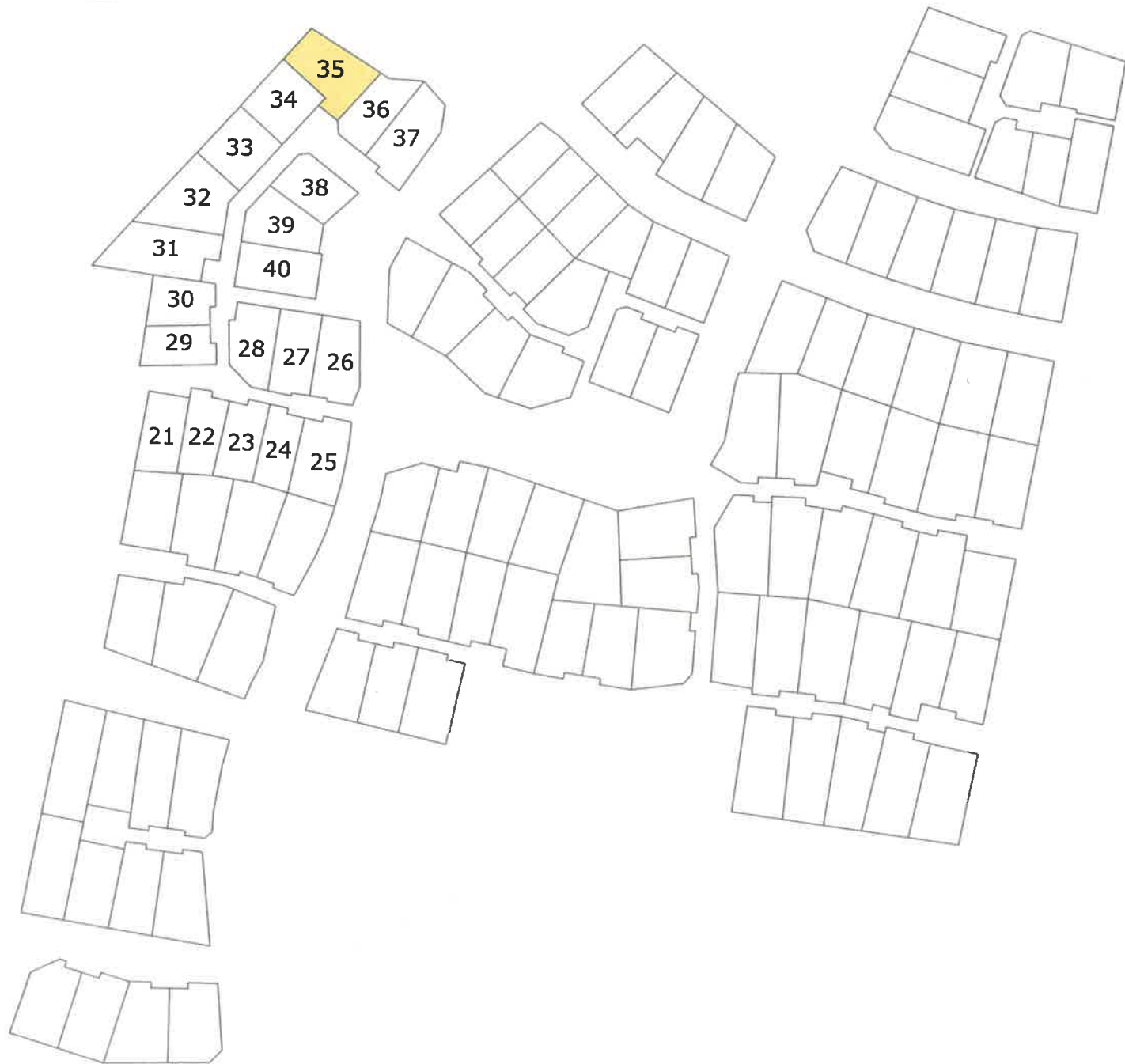


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



Echelle : 1 / 2000



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Siège Social
1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

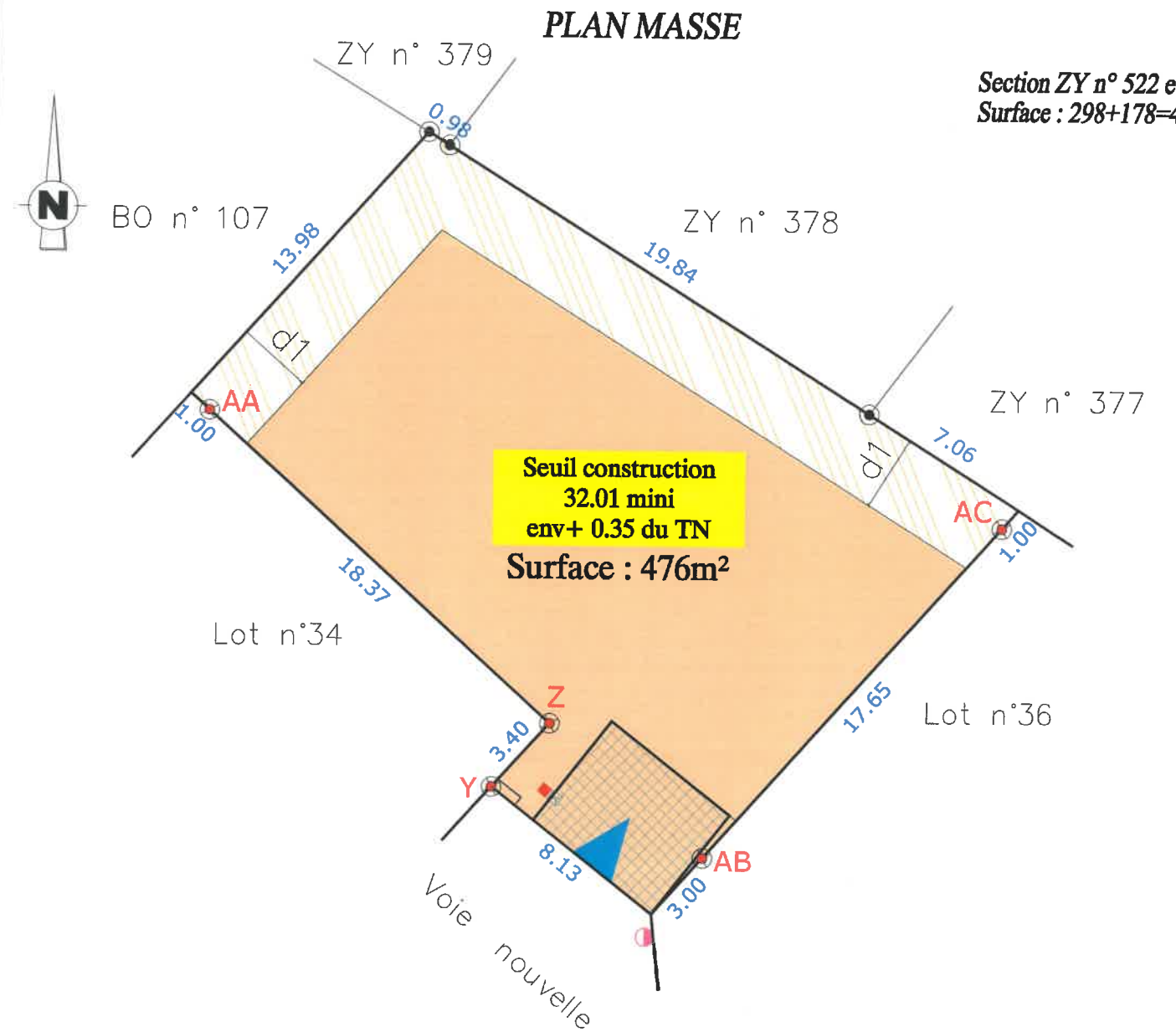
Bureau secondaire
16 avenue Jean Jaurès
72500 MontVal sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

DEPARTEMENT DE LA SARTHE VILLE DE LA FLECHE Lotissement "La Gaillardière II" Lot n° 35

PLAN MASSE



Section ZY n° 522 et 542
Surface : 298+178=476m²

Borne OGE plaquette	Emprise inconstructible	Accès imposé 6,00x5,00m
Borne OGE ancienne	Emprise constructible primaire	Accès glissant 6,00x5,00m
Eaux usées	Emprise constructible secondaire	Seuil construction ... mini env+ ... du TN
Eaux pluviales	Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale	Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
Candélabre	Côte de retrait définissant les emprises constructibles	
Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)		
Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m		

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250

Ville de LA FLECHE
LOTISSEMENT « La Gaillardière II »
LOT n° 35

SARTHE HABITAT vend le lot n° 35 d'une superficie réelle de 476 m², joignant :

- au Nord, les parcelles ZY n° 379, 378, 377,
- à l'Est, le lot n° 36,
- au Sud, la voie nouvelle et le lot n° 34,
- à l'Ouest, la parcelle BO n° 107.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 522	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	2 a 98 ca
Section ZY n° 542	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	1 a 78 ca
		SOIT.....	<u>4 a 76 ca</u>

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

DELIMITATION

D'une façade de :

- 8.13 m en bordure de la voie nouvelle,
- 13.98 m en bordure de la parcelle BO n° 107,
- 0.98 m en bordure de la parcelle ZY n° 379,
- 19.84 m en bordure de la parcelle ZY n° 378
- 7.06 m en bordure de la parcelle ZY n° 377

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 36 par la ligne droite AB-AC matérialisée comme suit :
 - au point AB, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point AC, par une borne O.G.E. plaquette située à 1.00 m en retrait de la limite de propriété voisine (ZY n° 377), à 17.65 m de la borne AB.
2. avec le lot n° 34 par les lignes droites YZ, Z-AA matérialisées comme suit :
 - au point Y, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure de la voie nouvelle,
 - au point Z, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.40 m de la borne Y,
 - au point AA, par une borne O.G.E. plaquette située à 1.00 m en retrait de la limite de propriété voisine (BO n° 107), à 18.37 m de la borne Z.